Pyrénées – introductions d'ours : l'Etat tente de réprimer la non-acceptation locale

Lundi 27 janvier, trois des nôtres sont convoqués devant la gendarmerie de Saint Girons.

Les agents constateurs de l'Etat [1] n'ont semble-t-il pas apprécié leur présence auprès d'un de leurs collègues éleveur l'été dernier, lors du constat de dommages d'ours qu'avait subi son troupeau.

Cette convocation qui survient plusieurs mois après les faits ne fait que renforcer notre cohésion et notre solidarité.

- Non, nous n'avons pas à supporter le mépris vis à vis de notre métier dont font preuve ces nouveaux «cow-boys de l'Ariège», qui arrivent à 4, arme au ceinturon, face à un éleveur seul et souvent dans le désarroi.
- Oui, nous exprimerons notre soutien chaque fois qu'un éleveur nous le demandera et l'Etat doit s'attendre à des confrontations sur le terrain de plus en plus fréquentes.

Quand l'Etat assigne 3 des nôtres au commissariat, c'est toute la communauté montagnarde qu'il veut réprimer. Depuis 15 ans, l'Etat met en œuvre la confiscation de notre territoire : on ne compte plus les contrôles, les verbalisations, les barrières qui compliquent voire interdisent l'accès à tous ceux qui s'obstinent à aller en montagne : éleveurs, pêcheurs, chasseurs, promeneurs ...

Ne laissons pas l'Etat confisquer le bien le plus précieux des montagnards : la liberté.
150 ans après la guerre des Demoiselles[2], unissons nos forces pour résister.

VENEZ NOMBREUX
lundi 27 Janvier à 13H00
devant la gendarmerie de St Girons, 35 rue Toulouse Lautrec (direction Eycheil)

Contacts presse : Rémi Denjean : 06 82 73 06 14
Bruno Besche-Commenge : 06 77 22 85 54
Magali Bouguerba : 06 71 66 91 85

ASPAP, Association pour la Sauvegarde du Patrimoine d'Ariège-Pyrénées
32 rue du Général de Gaulle 09000 FOIX

Communiqué de l'ASPAP - Foix, le 26/01/2014

[1] Autodésignés « Experts », ils sont formés en 48 heures. De leur constat dépend toute la procédure d'indemnisation.
[2] Révolte gagnée par les paysans ariégeois contre l'interdiction de ramasser du bois décrétée par l'Etat.